

Déclaration commune CFE/CGC et FO sur l'avenant 2010 PROFIT SHARING

L'avenant 2010 de l'accord « profit sharing » a un sens particulier cette année. Il gère deux parties que nous considérons indépendantes :

- 1) Le calcul de l'intéressement financier potentiel du Groupe Renault.
- 2) Un bonus de 500€ uniforme pour tous concernant des revendications communes pour une reconnaissance justifiée de l'effort des salariés concernant le free cash flow.

Dans la 1^{ère} partie, nous sommes d'accord sur le déclenchement de l'intéressement financier dès que la MOP est positive avec 5,7 M€ par tranche de 0,1 de MOP pour le Groupe Renault.

Un plus que nous avons négocié a été accepté, c'est la non prise en compte de la valeur du résultat net même s'il est négatif.

Dans la 2^{ème} partie, la prise en compte du free cash flow positif 2010 permet de débloquent un bonus de 500€ qui n'existait pas dans l'accord de base.

En versant cette somme en avril 2010 au lieu du début 2011, vous répondez à notre demande et cela permet à tous les salariés de toucher rapidement un versement substantiel mérité qui s'ajoute au 1^{er} bonus de 500€ versé en janvier et mars 2010 au titre des intéressements locaux.

Un point fort que nous avons âprement négocié, c'est la neutralisation des jours de chômage en 2010 pour l'ensemble des versements de l'intéressement financier central et des intéressements locaux.

Il est quand même dommage que les autres absences, en particulier la maladie et les accidents ne soient pas pris en compte pour les parties uniformes.

L'avenant permet la réunion de la commission de suivi en septembre ou octobre 2010 pour statuer sur l'avance traditionnelle versée en novembre au titre de l'intéressement financier.

Pour les intéressements locaux certains établissements ont déjà négocié un avenant permettant d'améliorer les conditions d'obtention des primes pour 2010.

Il est important, pour nous, que les autres établissements ne soient pas oubliés et qu'il est urgent de réunir les commissions de suivi respectives pour discuter dans les sites concernés, Sandouville étant un cas particulier du fait d'une dénonciation arbitraire et injustifiée de l'accord local pouvant faire perdre 1300€ environ à chaque salarié en 2010.

La grande majorité de nos revendications a été retenue, FO et CFE/CGC voteront pour cet avenant 2010 du profit sharing.